

### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordéchai Bismuth

**« Et toute offrande de ton oblation tu la saleras dans le sel, et tu n'omettras pas le sel de l'alliance de ton Elokim de sur ton oblation, sur chacune de tes offrandes tu approcheras du sel »** (vayikra 2;13)

Sur ce verset Rachi nous enseigne qu'une alliance a été conclue avec le sel lors des six jours de la création du monde, au terme de laquelle Hachem a promis aux eaux d'en bas d'être présentes sur le Mizbéa'h sous forme de sel et de Nissoukh Hamaïm (libation d'eau), lors de la fête de Soukot.

En effet, comme l'explique le Yalkout Yts'hak, le second jour de la création, lorsque Hakadoch Baroukh Hou sépara les eaux inférieures des eaux supérieures, les eaux inférieures se lamentèrent et dirent : « Malheur à nous qui n'avons pas mérité de loger dans les sphères supérieures, à proximité du Créateur ! » Ces eaux malheureuses essayèrent tout de même de s'élever, pour essayer de résider près de Hakadoch Baroukh Hou, mais Hachem les contraignit à rester en bas. Pour les récompenser d'avoir ainsi grandi l'honneur du Créateur, Hachem promit aux eaux inférieures que les Bnei Israël ajouteront du sel de mer pour accompagner chacun de leurs korbanot et qu'elles seraient répandues sur le Mizbéa'h au travers des Nissoukh Hamaïm.

### LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Rama (Or Ha'haïm 167, 5) explique que c'est une Mitsva d'apporter du sel sur la table, car la table est comparée au Mizbéa'h, et la nourriture, au Korban. C'est pour cela que nous avons l'habitude, après avoir récité la brakha sur le pain, de le tremper dans le sel avant de le consommer.

La Guémara (Berakhot 5a) nous enseigne au nom de Rabbi Chimone ben Lakhich que le terme « alliance » a été dit en ce qui concerne le sel et les souffrances. À propos de l'alliance de sel, il est écrit « tu n'omettras pas le sel de l'alliance... » (Vayikra 2;13). Et à propos des souffrances il est écrit « ce sont les termes de l'alliance » (Devarim 28 ;69). **Suite p3**



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Le verset énonce : **« Si tu apportes un korban entièrement brûlé, tu prendras une pièce de gros bétail, mâle, sans défaut, et tu l'apporteras à la Tente d'Assignation (Michkan). Tu l'approcheras volontairement devant Hachem... »**

Les Sages de mémoire bénie font une exégèse de ce verset. Il est écrit : « Il sera approché... », c'est-à-dire que le Beth Din pourra obliger le fauteur à amener cet holocauste. Le korban dont traite ces versets est le 'Ola (entièrement consommé) qui vient expier la non-application d'une Mitsva. Or, plus loin il est écrit : « C'est volontairement qu'il sera approché ». Donc, c'était d'un plein accord ! D'un côté, le verset parle d'obliger le fauteur, de l'autre on dit que c'est en plein accord... Il faut choisir ! Réponse de la Guemara (Roch Hachana 6) : on obligera le fidèle à amener la pièce de bétail jusqu'à ce qu'il dise « J'accepte ! » Ce même phénomène, on le retrouve dans l'application des commandements. Par exemple, un homme qui refuserait de construire sa cabane de Soucoth, le Beth Din aura la prérogative de l'obliger au point de lui donner des coups jusqu'à ce qu'il accepte (Ketouvoth 86) !

**La question fondamentale : à quoi cela rime de donner des coups pour arriver à obtenir son acquiescement, c'est une acceptation biaisée, Monsieur le rabbin !** Où est cet accord de plein gré dont parle les Rabbanim d'étudier et de pratiquer la Tora par libre choix (en version libre, pour les extrémistes gauchistes, et ceux qui leur ressemblent, c'est du pur fanatisme religieux !) ?

**Si c'est la main forte qui est employée face au fauteur, alors quel est le libre consentement de faire la Mitsva ? Intéressante question pour un orthodoxe, n'est-ce pas ?** Cette même question est posée dans le Ram-

bam (Hilkhoth Guérouchin 2.20). Il est notifié dans les lois du divorce religieux (Guet) que c'est au mari, de son plein gré, de donner le Guet à sa femme, et pas le contraire ! Cependant, il existe des cas mentionnés dans la Guemara, et dans la jurisprudence des tribunaux rabbiniques, qu'une femme a le droit de demander de divorcer de son mari. Dans ces cas particuliers où le mari récalcitrant ne donne pas son accord, le

Beth Din pourra utiliser la manière forte afin de faire accepter la décision. Attention, ce ne sont que les autorités religieuses qui ont la prérogative de juger l'affaire, si véritablement la femme est dans ses droits, et d'obliger le mari à donner le Guet. Dans le cas où la femme se rend vers les instances civiles pour faire pression sur son mari, et qu'au final, il craque devant les menaces, le Guet sera invalide. Et les enfants d'un second mariage seront des Mamzerim (enfants nés d'une relation interdite par la Tora). Il faut d'abord se rendre auprès des instances de la communauté. Seul le Beth Din jugera. Cependant, après que le Beth Din ait opéré toutes sortes de pressions sur le mari et que, finalement, celui-ci obtempère, le Rambam explique qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure, qui serait un vice dans le Guet. Car il explique que c'est le yetser hara' (mauvais penchant), l'égo, qui empêche de pratiquer la Tora et les Mitsvoth. Lorsque le Beth Din exerce des pressions sur le récalcitrant, et qu'au final celui-ci accepte, cela veut dire que les pressions du Beth Din ont réveillé son désir de divorce. Car, dans le fond, un homme veut foncièrement pratiquer la Tora et les Mitsvoth ! C'est le mauvais penchant qui l'en empêche ! Donc après qu'il ait accepté, il a dévoilé sa véritable volonté/personnalité ! Fin du Rambam.



Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12

# La Hagada Bé Sédère

Une Hagada indispensable recommandée par nos grands Rabanim

**EBOOK DISPONIBLE EN TELECHARGEMENT LIBRE  
SUR NOTRE SITE [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)**

La Hagada expliquée pas à pas, de nombreux commentaires clairs et précis,  
des midrachim, des illustrations...

Couverture souple - 250 pages



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Le livre de Vayikra nous décrit minutieusement les sacrifices qu'on amenait au Temple. De nos jours, nos prières remplissent le rôle de ces sacrifices, mais avons-nous conscience de la force de nos prières ? A ce sujet, écoutez plutôt l'histoire suivante...

Un jour, un roi convoqua ses ministres et ses conseillers et leur demanda de se rassembler autour d'une grande piscine qui se trouvait dans le parc de son château. Il leur montra qu'au fond de la piscine, reposait un énorme coffre rempli de diamants, de pierres précieuses et de perles. "Celui qui réussira à descendre au fond de la piscine et à en extraire le coffre, recevra le trésor de diamants qu'il contient", déclara le roi.

Ayant entendu l'alléchante déclaration du roi, tous les sujets du royaume se réunirent et tentèrent leur chance. Personne ne doutait de la bienveillance du roi car chacun connaissait son désir de leur accorder des bienfaits.

Cependant, personne ne réussit à remplir cette mission. Des milliers de personnes essayèrent de retirer le coffre de l'eau mais en vain.

Le roi, rempli de bonté de cœur, était assis sur son trône et observait les échecs et les tentatives vaines de ses sujets avec beaucoup de tristesse.

Soudain, un des sujets du roi qui était particulièrement perspicace s'étonna du fait que personne ne réussisse à s'emparer du coffre. Il se dirigea vers la piscine, observa attentivement le coffre posé au fond de l'eau avant de regarder aux alentours.

## LEVER LES YEUX VERS LE CIEL

C'est alors qu'il réussit à percer le secret et la raison des échecs de ses compatriotes. Afin de s'assurer d'avoir raison, il alla demander au roi: est-ce qu'une des conditions pour sortir le coffre est de se mouiller, ou bien est-il possible de retirer le coffre sans se mouiller du tout? Le roi comprit alors que cette personne était très intelligente et qu'elle avait découvert le secret. Le roi lui répondit qu'en effet il n'était pas nécessaire de se mouiller, que ce n'était pas une condition pour remplir la mission.

Quand cet homme entendit la réponse du roi, il grimpa rapidement en haut de l'arbre dont les branches s'étendaient au-dessus de la piscine et s'empara du... coffre.

Que s'était-il passé? Le roi voulait tester la sagesse de ses sujets. Il pendit le coffre aux branches de l'arbre et le coffre qui semblait reposer au fond de l'eau n'était en fait que le reflet du coffre accroché dans l'arbre.

Cet homme vif d'esprit, qui découvrit le vrai coffre à diamants pendu à l'arbre, le reçut en cadeau et gagna l'estime du roi pour sa sagesse d'esprit.

L'explication est claire! Notre Père céleste est miséricordieux et compatissant, il désire nous accorder ses bienfaits, ses bénédictions et la réussite en abondance. Pour mériter cela, il nous suffit de faire une seule chose: regarder en haut, vers l'endroit où se trouve le vrai coffre à diamants, c'est-à-dire, lever les yeux vers le ciel et demander au Créateur de réaliser tous nos souhaits !

Rav Moché Bénichou

## DOSSIER SPECIAL

EN DIRECT D'EGYPTE

# Les dix plaies d'égypte...comme si vous y étiez!

<http://www.ovdhm.com>

## Zoom sur la Paracha...

Rav Ovadia Breuer

## ALLEZ...UN PETIT VERRE DE PLUS?

Le seder de Pessah est ponctué de quatre coupes de vin dont la consommation obéit à des halakhot précises. C'est pour cela qu'il est interdit de boire un verre supplémentaire entre le troisième et la quatrième coupe de vin. Au-delà des raisons halakhiques (Shoulha Aroukh Chap. 479), les maîtres du moussar y ont également décelé un enseignement moral.

Le Rabbi Mordechai Miller, dans Le Yom Tov Chiour, pose la question: **Pour quelle raison ne peut-on rajouter de verre entre le troisième et le quatrième?**

Dans

Berechit (15,23) HM fait une prophétie à Avraham Avinou (Bereshit 15,13): "Tes descendants seront étrangers sur une terre qui ne sera point à eux ils y seront asservis et opprimés durant quatre cent ans".

Cette prophétie indique que l'exil en Égypte sera graduel: d'abord étranger, puis esclaves, puis durement opprimés, vivant dans de très difficiles conditions matérielles.

Le Maharal (Gvourot HM, Chap. 60) indique que notre situation en Égypte requerrait trois libérations: **matérielle, sociale et**

**géographique.** Et c'est là le sens de la proclamation que HM fait à Moshe: "C'est pourquoi dis, aux Bnei Israel: Je suis l'Éternel! Je vous soustrairai aux souffrances de l'Égypte, et je vous délivrerai de leur servitude, et je vous ferai sortir avec un bras étendu, et par de grands jugements. Je vous prendrai pour moi comme peuple" (Shemot 6,6-7).

**Les quatre coupes de vins** furent instituées en souvenir de ces quatre expressions de délivrance: והוצאתי, והצלתי, וגאלתי ולקחתי.

Les verbes **soustraire, délivrer et sortir** sont les trois libérations matérielle, sociale et géographique. Un quatrième verbe apparaît également: **prendre**. Le verbe 'prendre' est singulier car il ne caractérise pas une libération mais une élévation spirituelle. Nous sommes le peuple d'HM sur Terre.

Une question se pose alors, **pourquoi cette élévation succède immédiatement après la libération?**

Le Rabbi Mordechai Miller, répond comme suit: lorsqu'un individu se dégage d'une situation négative éprouvante, il ne peut rester statique, il doit engager ses forces, sous peine de rechute particulièrement lorsqu'il s'agit d'avodat HM.

Ainsi si nous étions sortis d'Égypte sans être pris par HM, nous aurions péché à nouveau. Il fallait donc que notre libération se poursuive de suite et se conclue par une élévation.

Et c'est le sens de la non-interruption entre le troisième et le quatrième verre.

Rav Ovadia Breuer

**Réflexion sur la Paracha**  
Rav Mordékhaï Bismuth

**LA NÉCESSITÉ DE L'ÉPREUVE (suite)**

De même que dans le cas de l'alliance mentionnée à propos du sel, le sel vient adoucir le goût de la viande. Dans le cas de l'alliance mentionnée à propos des souffrances, les souffrances expient toutes les fautes d'une personne.

Et le Pnéï Yéouchoua explique que de même que le sel élimine les impuretés de la viande et la rend consommable, de même les souffrances viennent purifier l'âme et la rendent apte au monde futur. Cependant il y a lieu de se demander en quoi les souffrances sont une alliance ? Et nos Sages expliquent c'est parce qu'elles nous lient à Hachem.

Le Ram'hal (Da'at ouTvouna) écrit « Toute la grandeur qu'Hachem veut faire accéder à l'homme n'est offerte qu'au travers d'un programme bien obscur et par une période de difficultés ». A l'image de ce qui est enseigné dans la guémara (Bérakhot 5a) qu'Hachem a attribué aux Bnei Israël trois bons cadeaux, la Torah, la Terre d'Israël et le monde futur ; et tous ont été donnés au travers de souffrances. En d'autres termes que toute souffrance n'est envoyée du Ciel que parce qu'elle est le prélude d'un grand bien qui doit arriver ! Cette difficulté fera grandir l'homme, et ainsi il accèdera à un plus grand bien.

Le Rav Pinkus Zatsal explique que nous vivons dans un monde extraordinaire de 'Hessed/bonté dispensé par Hachem. Cependant lorsqu'il change cette nature, et fait en sorte qu'il manque quelque chose, c'est alors que nous apercevons de toute Sa grandeur et comprenons combien Hachem s'occupe de chacun de nous personnellement. Et c'est en sens que la souffrance est une alliance, car dès qu'elle apparait, elle nous lie au Créateur. On ne peut apprécier la lumière qu'après avoir été dans l'obscurité. En définitive tout est pour notre bien ultime.

Le Rav Nissim Yaguen Zatsal écrit qu'il y a deux événements qui sont précédés de douleurs : l'accouchement et le Machia'h. Un accouchement, toute femme qui a mis au monde un enfant les a ressenties. Aussi, nous subissons dans notre génération les douleurs de la venue du Machia'h.

Nous devons savoir que de même que les douleurs de l'enfantement sont de moins en moins supportables plus nous l'heure de la délivrance

approche, et au dernier moment, lorsque la femme ressent qu'elle ne peut plus les supporter même une seconde, on entend un « Mazal tov ! ». Il en sera exactement ainsi pour les douleurs de la venue du Machia'h, la situation sera de pire en pire, et au dernier moment, lorsque nous ressentirons que nous ne pouvons plus tenir, viendra soudainement la complète délivrance !

Les événements, de cette année passée sont sans précédent, tous les secteurs ont été touchés et sont soumis à une terrible remise en question de leur théorie. Les plus grands chefs d'État ont déclaré à guerre à un ennemi « invisible » comme ils le disent ! Mais ils sont aveugles, et ne voient pas la Main D'Hachem, où ne veulent pas la voir. Comme il est dit dans les Téhilim (115) : «...ils ont des yeux, mais ne voient pas, ils ont des oreilles, mais n'entendent pas... » Et la suite dit « Israël garde sa confiance en l'Éternel ! Il est leur soutien et leur protection... Vous, ceux qui craignent l'Éternel, ayez confiance en l'Éternel. Il est leur aide et leur bouclier »

Le Rav Dessler Zatsal écrit que si les douleurs de l'enfantement du Machia'h nous conduisent à la Téchouva sincère, alors il se révélera aussitôt. Celui ou celle qui fait Téchouva parce qu'il a reconnu, derrière sa souffrance, la Providence divine, pourra s'élever à des hauteurs sublimes. Et le Rav conclut, que si nous voulons mesurer l'intensité avec laquelle nous avons pris conscience de la nature providentielle des souffrances que nous venons d'endurer, il n'y a qu'à scruter la manière dont nous avons changé notre conduite depuis que nous traversons l'ère des douleurs de l'enfantement du Machia'h

Renforçons-nous, pour passer cette période un peu salée, et éprouvée par de nombreuses souffrances, pour grandir, se rapprocher d'Hachem et s'unir avec Lui une alliance éternelle, et mériter de voir la délivrance finale très prochainement. Comme la guémara nous enseigne (Roch Hachana 11a) « Rabbi Yéhochoua dit : 'En Nissan, ils ont été libérés, en Nissan ils seront libérés' ». Amen

Rav Mordékhaï Bismuth—mb0548418836@gmail.com



**Faites votre don en Euro**



**J'AIDE UNE FAMILLE**







**Faites votre don en Shékel**

**Kim'ha De Piss'ha**



**Rire & Grandir**  
c'est l'histoire de...

**Rire...**  
Un grand homme d'affaires avait un conseiller juif qu'il estimait beaucoup, ce qui provoquait évidemment la jalousie de ses collègues, qui jour après jour, suggéraient au grand patron qu'il était inconvenant d'avoir un conseiller juif. Finalement convaincu, l'homme d'affaires exigea de son conseiller soit de se convertir soit de perdre son statut de conseiller avec tous ses privilèges. Il prit conseil auprès de sa femme qui commença par refuser, mais après réflexion de la perte de nombreux avantages, elle accepta. Converti, notre conseiller continua à son poste, mais rongé par le remords, sa santé déclina. Au bout de quelques mois, un peu avant Pessa'h, il annonça au patron : « Je suis né Juif et je resterai toujours Juif. Faites de moi ce que bon vous semble ! »



**À TEMPS OU ATTENDS?**

Sachant qu'il ne pouvait plus se passer de ses conseils, il répondit : « Tu m'es indispensable, et si tu veux je t'autorise à redevenir Juif, et tant pis pour les autres ! » Heureux, il rentre à la maison tout fier pour annoncer la bonne nouvelle à sa femme qui lui répond en soupirant : « Tu n'aurais pas pu attendre après Pessa'h ? »

**...et grandir**  
Rabéno Yona (Chaareï Téchouva 1;) écrit « Tarder à se repentir n'existe que chez les ignorants, assoupis et inconscients, ne possédant ni la connaissance ni la compréhension pour s'arracher au plus tôt à leur situation.»

Nous trouvons toujours des excuses pour retarder notre Téchouva, après les vacances, avant les fêtes, à la rentrée... mais pas tout de suite. Essayons d'attraper les opportunités qui nous sont offertes sans retarder l'échéance. Il est presque déjà trop tard....

**L'étude de cette semaine est dédiée pour:**

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

**RÉSERVEZ dès à présent votre paracha**  
Mariage, Bar-Mitsva, Guérisons Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther** bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya** bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

**MERCI HACHEM** pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

Pour l'élévation de l'âme de **Denise Dina CHCIHE** bat Elise

Pour l'élévation de l'âme de **Albert Avraham CHCIHE** ben Julie



## "Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Alors le pontife fera fumer le tout sur l'autel comme holocauste, combustion d'une odeur agréable au Seigneur. » (Vayikra 1, 9)

Pourquoi l'holocauste devait-il être entièrement brûlé, contrairement au sacrifice expiatoire ? L'auteur du Imré Chéfer l'explique par le fait que l'holocauste expiait les mauvaises pensées, plus graves que le péché lui-même. L'auteur du Akéda affirme à cet égard que celui ayant eu de mauvaises pensées et reniant leur caractère reprehensible tire un trait définitif sur ce commandement, tandis que celui qui faute sans avoir eu de mauvaises pensées, mais uniquement suite aux incitations de son mauvais penchant, ne récitera pas forcément.

C'est pourquoi l'holocauste, expiant les mauvaises pensées, devait être entièrement brûlé, en allusion à l'extrême gravité du péché de cet homme qui, normalement, aurait lui-même mérité ce sort. Par contre, le sacrifice expiatoire, venant absoudre des actes condamnables, d'une moindre gravité, n'était consommé que partiellement, en rappel aux souffrances mesurées qu'auraient méritées le fauteur et visant à éradiquer de lui tout péché.

« Et quand une être offrira un sacrifice de Minha à D., son sacrifice sera de farine ; il versera sur elle de l'huile, et mettra sur elle de l'oliban. » (Vayikra 2,1)

Qui vient présenter une Minha, si ce n'est le pauvre, précise Rachi.

Le Hafets Haïm explique que certaines personnes reconnaissent qu'elles ne sont pas assez scrupuleuses dans l'observance de la Torah et des mitsvot, mais elles se réconfortent en se disant qu'il en existe d'encore plus laxistes qu'elles. Mais quelle piètre consolation ! Ces gens oublient que chacun est jugé selon son niveau et ses dispositions individuelles. Celui qui est apte à atteindre un plus haut niveau d'observance et ne l'a pas fait sera tenu pour responsable et devra rendre des comptes, contrairement à un autre ayant atteint lui aussi des résultats moyens, mais n'ayant été doté de capacités plus limitées. Ce principe s'observe dans le domaine des sacrifices : Alors que le pauvre s'acquitte de son obligation avec une paire de colombe, le riche doit présenter un mouton ou une chèvre. S'il apportait la même chose que l'indigent, son offrande ne serait nullement agréée. Ainsi en est-il dans le domaine de la sagesse : le riche en savoir ne s'acquitte absolument pas de son obligation s'il se met à servir D. comme le pauvre en sagesse. (Talelei Orot-Rav Yissahar Dov Rubin Zatsal)

« Que si ses moyens ne suffisent pas pour l'achat d'une menue bête. » (Vayikra 5, 7)

Quand un riche fautait, il devait apporter uniquement un sacrifice expiatoire, alors qu'un pauvre ayant commis un péché avait, en plus, l'obligation d'apporter un holocauste. Comment expliquer cette nécessité, alors que ce dernier disposait de peu de moyens ?

Dans son ouvrage Pné David, le 'Hida explique qu'au moment où le pauvre apportait son modeste sacrifice, il pouvait arriver que, éprouvant de la honte de ne pouvoir offrir un plus conséquent comme le riche, il eût de la rancune contre D.ieu qui l'avait défavorisé. Aussi, la Torah lui impose-t-elle également l'apport d'un holocauste, afin d'expier ces pensées répréhensibles.



## L'ère de la délivrance

Réflexion sur notre temps

### ENCORE JUSTE UN INSTANT...

Deux mendiants, l'un juif et l'autre non, cherchent à faire un bon repas. Le Juif déclare à son compagnon : « Ce soir, c'est Pessa'h chez nous : tu dois absolument te faire inviter ! Tu verras : il y aura de la nourriture en abondance. Viens avec moi ce soir devant la synagogue : nous y trouverons sûrement des familles prêtes à nous accueillir. Sitôt dit, sitôt fait. Le goy arrive dans la famille qui l'a invité et voit une table magnifiquement dressée mais aucune nourriture en vue... S'armant de patience, il ne fait aucun commentaire et attend calmement. Le chef de famille rassemble tout son monde pour commencer. Chacun reçoit un verre de vin, le chef de famille fait le kidouch et tous s'accourent pour le boire. Tous les convives sont ensuite invités à se laver les mains, et le maître de maison leur distribue à tous un peu de karpass trempé dans de l'eau salée. Notre mendiant commence à s'impatienter mais il attend encore, confiant dans les promesses que lui a faites son compagnon. A présent, tous se mettent à réciter un long texte incompréhensible, à chanter et à raconter des histoires.

Finalement, le père prend un énorme cracker, le fait admirer à tout le monde et le range... Le même manège se reproduit avec une feuille de salade. Notre homme commence à se demander si son compagnon juif ne lui a pas joué un mauvais tour... Encore des chants et des litanies, puis un second verre de vin, que tous boivent en silence.

Ah ! Enfin... On se lève pour aller se laver les mains : le repas va sûrement suivre, à présent ! Le père reprend les crackers et en donne à chacun un morceau de la grandeur d'une main. Tous se précipitent sur son morceau de cracker et s'accourent pour le déguster en silence, comme si cette espèce de carton mâché était un délice... Ils sont complètement fous, ces Juifs !... Encore une distribution de salade amer (Maror) dont chacun prend une poignée pour la tremper dans une sorte de ciment d'un rouge grisâtre, peu appétissant ! Trop c'est trop ! Furieux, notre homme se lève et s'en va, claquant la

porte derrière lui.

Débordant de colère, notre homme attend son compagnon pour lui dire ce qu'il pense de ses plaisanteries stupides. Ce dernier ne revient que de longues heures plus tard, la démarche lourde et pesante, comme quelqu'un qui a fort bien mangé. « Alors, lui demande le Juif, comment était-ce ? Génial, n'est-ce pas ? Hors de lui, le goy lui raconte son séder et son compagnon, en l'entendant, part d'un énorme éclat de rire. « Aïe, aïe, aïe... ! Quel dommage ! Si tu avais attendu encore un tout petit moment, tu aurais goûté au délicieux repas ! » (Allégorie de Rabbi Na'hman mi Breslev)



La multiplication des souffrances est une des conditions de la venue de la rédemption. Le Maharal de Prague compare cela à la graine qui ne commence à pousser qu'après sa décomposition totale dans la terre. De même, la Guéoula ne viendra qu'après la désagrégation absolue de l'ordre actuel du monde. Les signes caractéristiques des temps qui précèdent l'arrivée du Machia'h, que nos Sages nous ont transmis, ne sont pas de simples signes : ils sont indispensables à son avènement. C'est seulement lorsque tous les systèmes sécuritaires, économiques, sociaux, moraux s'effondreront, lorsque le mensonge disparaîtra, que la lumière du Machia'h surgira de ces ruines et s'épanouira. (Pirkei Marchava - Rav Ezriel Tauber)

L'histoire de l'humanité ressemble à celle des étapes du soir du Sédère. Nos pères ont déjà passé beaucoup d'étapes, et nous en sommes à celle du Maror (les herbes amères), celle qui précède le Choulkhan Orekh, la grande table où nous serons tous réunis pour manger le Korban Pessa'h et chanter le Hallel. Amen

Les étiquettes de Pessa'h !

Téléchargez

imprimez, découpez & scotchez sur tous les endroits à vendre

[www.ovdhm.com](http://www.ovdhm.com)

